

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-77 du 3 Mars 1982

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique, de
l'intérim du Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entrepri-
ses Publiques et Semi-Publiques pour
compter du 27 Février 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 27 Février 1982, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Inspection
des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du
Camarade Manassé AYAYI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Mars 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du RNPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MESRS-MIEPSP
6 Autres Ministères 20 DPE-PG/PPC-DLC 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UBN-FASJEP-INSJA-BN 8 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.-